



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

# AVIS PUBLIC *incluant l'ouverture d'un registre*

Aux contribuables de la susdite municipalité,

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

*Lors de la Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 15 avril 2024, à 19 h 00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth, centre Primevère. Le règlement ci-dessous a été adopté en première lecture.*

---

### Règlement 548-2024 établissant les districts électoraux

---

Le présent règlement vise à définir les 6 districts électoraux en vigueur pour l'élection générale de 2025 ainsi que les années subséquentes.

Le projet de règlement détaillant les districts est disponible au bureau de la municipalité ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

Un registre des personnes habiles à voter sera ouvert pendant une période de 15 jours afin d'enregistrer toute opposition au présent projet de découpage.

Ce registre est disponible au bureau municipal, selon l'horaire suivant :

Lundi au jeudi :      8 h 00 à 12 h 15      et      13 h 00 à 16h 30  
Vendredi :              8 h 00 à 12 h

Une séance publique d'information aura également lieu si minimalement 100 personnes habiles à voter signifie leur opposition.

DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce 22 mai 2024.

---

David Paradis-Lapointe,  
directeur général et greffier-trésorier

---

---

### Certificat de publication

Je, soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Élisabeth, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 22 mai 2024 entre 7h et 19 h, en affichant une copie sur le site Internet de la municipalité ainsi que l'hôtel de ville conformément au règlement 502-2019.

---

David Paradis-Lapointe,  
directeur général et greffier-trésorier